



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

alcoolisme

Question écrite n° 8707

Texte de la question

M. Jean-Pierre Abelin appelle l'attention de M. le ministre de la santé, de la famille et des personnes handicapées sur la prévention de l'alcoolisme. Après quinze ans de travaux scientifiques sur les conséquences des usages d'alcool et les expertises récentes de l'INSERM, il est maintenant reconnu que la consommation excessive d'alcool est une cause importante de morbidité, de troubles sociaux, et, après le tabac, la deuxième cause de mortalité prématurée. En 2001, l'Etat s'est complètement désengagé du financement de la prévention du risque alcool, en particulier des actions de proximité. C'est pourquoi il lui demande quels sont les projets du Gouvernement en matière de prévention et de lutte contre l'alcoolisme et les mesures qu'il compte prendre à moyen ou long terme pour accompagner les associations qui jouent un rôle déterminant dans la lutte contre ce problème de santé publique.

Texte de la réponse

L'alcool est directement responsable de 45 000 décès par an et contribue à 14 % des décès masculins et 3 % des décès féminins. Pour faire face à ce problème, le Gouvernement a mis en place une nouvelle stratégie de lutte contre l'alcoolisme, sur les années 2002 à 2004. Un des objectifs prioritaires de cette stratégie est de modifier les représentations sociales de l'alcool en France et de favoriser une consommation faible. Dans ce contexte, une nouvelle réflexion sur l'encadrement de la publicité en faveur des boissons alcoolisées devrait être engagée. En effet, le renforcement de l'application des textes encadrant la promotion des boissons alcoolisées s'avère nécessaire en termes de protection de la santé publique et de prévention des risques liés à la consommation d'alcool, notamment chez les jeunes. Il importe également d'améliorer l'information du public s'agissant de l'inscription de messages sanitaires sur les conditionnements mêmes des boissons alcooliques. Parallèlement, l'Institut national de prévention et d'éducation pour la santé (INPES) a élaboré un programme de prévention de la consommation excessive d'alcool pour 2003-2004, dans le cadre des orientations définies par la direction générale de la santé. Ce programme a notamment pour objectif d'informer les jeunes sur les conséquences d'une consommation occasionnelle excessive. Il s'agit avant tout de souligner les risques auxquels ils sont directement exposés (accidents sur la voie publique, violence, rapports non protégés...).

Données clés

Auteur : [M. Jean-Pierre Abelin](#)

Circonscription : Vienne (4^e circonscription) - Union pour la Démocratie Française

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 8707

Rubrique : Santé

Ministère interrogé : santé

Ministère attributaire : santé

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 16 décembre 2002, page 4920

Réponse publiée le : 10 février 2003, page 1097